

**Décision du 11 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel
au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président
de cour d'appel de Montpellier**

NOR : JUSB1430683S

Le premier président de la cour d'appel de Montpellier,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de Montpellier en date du 5 décembre 2014.

DÉCIDE

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Montpellier :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
UNSa Services Judiciaires	M. Stephan CHAUSSY-LANGEVIN Mme Amélie PUIG	Mme Béatrice THOMAS Mme Pascale CLOCHET épouse DRU
Fédération Intercos CFTD	Mme Nadia GUEDON épouse DURIEUX	M. Jean-Christophe OLIVE
Syndicat national CGT des Chancelleries et Services Judiciaires	Mme Bérengère CASTELLS	M. Bruno BROCAIL
Syndicat national C.JUSTICE des personnels administratifs et techniques du ministère de la justice et autres	M. Michel MONTISCI	Mme Annette FLORES

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait à Montpellier le 11 décembre 2014.

Le premier président,

Eric NEGRON